



www.le-drennec.fr
mairie.le-drennec@wanadoo.fr

LE DRENNEC

INFORMATIONS COMMUNALES

Vendredi 27 mars 2020

MAIRIE

COVID 19 - NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA MAIRIE

AU 25 MARS 2020

↳ **LA MAIRIE EST FERMÉE AU PUBLIC** (accueil du public, services techniques, bibliothèque)

**LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CHANGE PROVISOIREMENT. POUR NOUS CONTACTER, COMPOSEZ LE 09 71 50 16 31
OU PAR MAIL mairie.le-drennec@orange.fr**

↳ **L'AGENCE POSTALE EST FERMÉE AU PUBLIC.** LA POSTE DE LESNEVEN EST OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H/13H30-16H30. Vous pouvez également effectuer vos démarches sur www.laposte.fr

Les salles municipales sont fermées, l'activité sportive ou culturelle par le biais d'une association est interdite.

Ordures ménagères :

↳ **COLLECTE DES DECHETS** : elle est susceptible de subir des perturbations. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

↳ **DEPOTS DES DECHETS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (TRI SELECTIF)** : Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique il est possible de vous y rendre muni de votre autorisation. Cependant, aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

↳ **DECHETERIES ET AIRES DE DECHETS VERTS FERMEES.**

Il n'y aura pas de remorques de déchets verts mises à dispositions jusqu'à nouvel ordre. Nous vous invitons à garder vos déchets verts dans un coin de votre jardin. Tout dépôt devant ou à proximité des aires de déchèteries ou aires de déchets verts est strictement interdit. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites.

↳ **DEPLACEMENTS LIMITES**

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf cas suivants et à condition d'être muni(e) d'une attestation

- Entre le domicile et le travail lorsque le travail est impossible.
- Pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèce
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, (une heure / jour et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Cette attestation est disponible dans vos commerces de proximité, vous pouvez aussi la télécharger sur internet <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou la recopier à la main.

↳ **REGISTRE COMMUNAL ACTIVE POUR LES PERSONNES FRAGILES**

Face à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus Covid-19, le CCAS du Drennec renforce sa vigilance : les personnes fragiles et isolées (personnes âgées ou handicapées) peuvent, à leur demande ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif en mairie. Ces informations permettront, si besoin, d'organiser une veille et apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Contacter la mairie au 09 71 50 16 31 ou mairie.le-drennec@orange.fr

↳ **PERMANENCE TELEPHONIQUE AU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE CDAS.** L'accueil du public est assuré par téléphone uniquement : CDAS St Renan - 02 98 84 23 22 ; CDAS Landerneau - 02 98 85 35 33, du lundi au vendredi

de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Selon le degré d'urgence (urgence financière, mise à l'abri, voir informations préoccupantes...) ou le besoin d'une écoute, une réponse sera apportée prioritairement par téléphone ou par mail.

↳ **LOGEMENT.** Vous vous interrogez sur vos droits et devoirs en matière de logement pendant cette période de crise...Retrouvez toutes les infos sur <https://www.anil.org/>

↳ **ACTIVITES ECONOMIQUES ET ASSOCIATIVES - LES MESURES MISES EN PLACE PAR LA REGION BRETAGNE**

La Région Bretagne mobilise ses services et adopte un plan massif de 103M€ de mesures exceptionnelles pour les entreprises et les associations, pour sauver les emplois en Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/>

↳ **RESERVE CIVIQUE ET SOLIDARITE NUMERIQUE.** Le gouvernement a ouvert les sites «Réserve civique» et «Solidarité numérique» afin de faciliter l'entraide entre citoyens, associations et collectivités et perpétuer le lien social en cette période de confinement dû au coronavirus.

- Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités. <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles <https://solidarite-numerique.fr/>

↳ **PERMANENCES ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES/NUMÉRIQUES. ADOS/FAMILLES D'ADOS (12-25 ans)** Pendant la crise du coronavirus dans le Finistère. Maisons Des Adolescents : BREST lund-vend, 9h-17h : ☎ 02 98 22 38 67 ☎ mda-brest@chubrest.fr. **Points Accueil Écoutes Jeunes** ou PAEJ : Pays de Brest lund-vend 9h-17h : 06 72 83 35 70 / 06 42 81 10 40 paejnord@pep29.org.

↳ **PARENTEL** : 02 98 43 21 21 (horaires habituels ou sur www.parentel.org) contact@parentel.org.

↳ **CUMP** : 02 98 14 52 46. Permanence spécifique pour les familles des personnes affectées/décédées par le coronavirus.

↳ **COVID-19 : Attention aux arnaques.** Les délinquants ne reculant devant rien, bon nombre de fraudeurs tentent de tirer profit de la peur générée par le coronavirus COVID 19, d'autant plus depuis la mise en place du confinement. Leurs cibles favorites : les personnes vulnérables, tout particulièrement les personnes âgées.

- Ne payez jamais une attestation, elle est gratuite !
- Faites attention aux appels malveillants de personnes qui se feraient passer au nom de l'hôpital et n'ouvrez la porte qu'aux services de soins infirmiers à domicile habituels !
- N'ouvrez pas la porte à des personnes qui viendraient désinfecter votre domicile afin de lutter contre le coronavirus

La gendarmerie nationale a lancé un appel à la vigilance face aux "sites/applications malveillantes", tels que le site <http://coronavirusapp.site> qui installe un "maliciel" et l'application mobile « Malicious COVID Track App » qui bloque votre téléphone et demande une rançon. En cas de doute, appelez le 17

COVID19 - ORGANISATION DE LA CCPA Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

Hôtel de communauté fermé physiquement au public. En cas d'urgence nos accueils téléphoniques et mails sont maintenus :

L'Accueil général de la CCPA est joignable uniquement par mail accueil@pays-des-abers.fr

Service eau et assainissement : 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

Point accueil emploi : 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, PLIE defiemploi@paysdes-abers.fr et la mission locale acc.pblnl@mlpb.org

Merci de votre compréhension.

ASTREINTE CCPA : SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT : 06.08.41.49.75.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : Mercredis des Semaines Paires.

ENEDIS. Dépannage et sécurité : pour déclarer un sinistre (coupure d'électricité, boîtier électrique endommagé ou cassé) contactez le 09.726.750.29.

VIE ASSOCIATIVE

PAROISSE. Bouversements de notre vie paroissiale en période d'épidémie de coronavirus : Les messes célébrées en public sont supprimées, jusqu'à nouvel avis, les dimanches et fêtes et en semaine.

Les célébrations liturgiques de la Semaine Sainte (Messe des Rameaux, Jeudi et Vendredi Saints, Chemin de Croix, Vigile Pascale et messe de Pâques) se dérouleront sans la présence physique des fidèles.

Les prêtres assurent un accueil téléphonique chaque soir de 17h00 à 19h00 : 02 98 83 00 43.

Pour les obsèques, contacter le numéro d'astreinte : 06 30 77 66 14.

ANNONCES DIVERSES

BOULANGERIE TANGUY. La boulangerie est ouverte du mardi au dimanche de 6h30 à 12h30.

TRAITEUR KERZIL Livraison sur le pas de porte : En cette période de confinement, nous proposons de livrer vos courses chez vous :

- -Commander par téléphone
- -Un minimum de 30€
- -Livraison (gratuite et possible au Drennec et dans les villes alentours) effectuée tant que possible dans la journée, au même prix qu'en magasin
- -Boucherie, charcuterie, plats préparés, crèmerie, fruits et légumes, boissons, hygiène...

Moyens de paiement acceptés : espèces ou chèque.

Drive : il est également possible de passer votre commande par téléphone puis de la récupérer, quand vous le souhaitez, au même prix qu'en magasin.

Téléphone : 02.98.40.40.05. Ouvert de 8h30 à 12h20 et de 15h30 à 18h30.

MEMENTO

MEDECIN DE GARDE Composer le 15.

PHARMACIE DE GARDE. Composez le 3237.

CABINET INFIRMIER 7 rue de Brest. ☎ 02.98.40.70.58. Permanences Lundi - Vendredi : 11H30 à 12H. Samedi, Dimanche sur rdv.

LE TELEGRAMME : Correspondance : Mme Martine Kerleroux, ☎ 02.98.40.87.44. Courriel : martine-kerleroux@orange.fr

OUEST-FRANCE : M. Yvon SIMIER, ☎ 02 98 40 74 86 ou 06 81 79 52 76. Courriel : simier.yvon@orange.fr

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE PLABENNEC.

- Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h au 06.01.44.01.12 ; de 11 h à 14 h au 06.98.56.32.22 ; de 15h à 17h au 06.01.44.01.12. Par mail : rpam@plabennec.fr



NUMEROS UTILES. Pour éviter de mettre en danger d'autres malades en encombrant les lignes du 15, un numéro dédié d'information du ministère des Solidarités et de la Santé a été mis en place pour les questions liées au coronavirus : 0800 130 000, appel gratuit, 24 h sur 24h, 7 jours sur 7.

Rappel des gestes barrières :

- Lavez-vous très régulièrement les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez des mouchoirs à usage unique puis jetez-les
- Saluez sans serrer la main et évitez les embrassades
- SI VOUS ÊTES MALADE, portez un masque chirurgical jetable

